

## **PROCÈS-VERBAL**

Province de Québec  
MRC d'Acton  
Municipalité d'Upton

Session spéciale du conseil de la Municipalité d'Upton tenue à la salle des sessions du Conseil municipal le lundi 18 décembre 2017 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger  
Nathalie Lavoie  
Alain Joubert  
Ghyslain Phaneuf  
Claude Larocque  
Mathieu Beaudry

Secrétaire :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale

### **Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la session spéciale**

Les membres du Conseil municipal présents reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

### **Adoption de l'ordre du jour**

479-12-2017

IL EST PROPOSÉ par Barbara Beugger, APPUYÉ par Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Adoption du règlement numéro 2017-293 relatif au traitement des élus municipaux
2. Dépôt de documents
3. Embauche de deux employés concernant la patinoire
4. Autorisation de dépenses lors de situations d'urgence particulières jusqu'au 23 janvier 2018
5. Autorisation de paiement de deux factures de la compagnie Les Services EXP Inc.
6. Comptes à payer
7. Période de questions
8. Correspondance
9. Levée de la séance

Adoptée

**1. Adoption du règlement numéro 2017-293 relatif au traitement des élus municipaux**

Attendu le « Règlement numéro 98-13 déterminant le traitement des élus municipaux : rémunération et allocation de dépenses »;

Attendu qu'il y a lieu de modifier ledit règlement afin de majorer la rémunération et l'allocation de dépenses versée aux élus municipaux d'Upton;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière du 5 décembre 2017;

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté le 5 décembre 2017;

480-12-2017

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Beaudry, APPUYÉ par Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement numéro 2017-93 relatif au traitement des élus soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

**2. Dépôt de documents**

Les documents suivants sont déposés :

1. Procès-verbal de la Corporation de développement de la rivière Noire

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

**3. Embauche de deux surveillants pour la plateforme multifonctionnelle Desjardins pour la saison hivernale 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE LA saison hivernale est arrivée;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme multifonctionnelle est un infrastructure municipal important qui dessert les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Un surveillant et un aide-technique sont des employés nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT L'offre d'emploi et les curriculums vitae reçus;

481-12-2017

CONSIDÉRANT Les recommandations de la coordonnatrice des loisirs;

IL EST PROPOSÉ par Alain Joubert, APPUYÉ par Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE monsieur Gaétan Blanchette soit embauché à titre de surveillant de la plateforme multifonctionnelle et aide-technicien à l'entretien de la glace pour la saison hivernale 2017-2018 au salaire horaire de 13,75\$;

QUE monsieur Kevin Gervais soit embauché à titre de surveillant de la plateforme multifonctionnelle pour la saison hivernale 2017-2018, au salaire horaire de 11,25\$.

Adoptée

**4. Autorisation de dépenses lors de situations d'urgence particulières jusqu'au 23 janvier 2018**

CONSIDÉRANT La fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes, soit du 21 décembre 2017 à midi jusqu'au 3 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la difficulté de convoquer une séance spéciale durant cette période de vacances;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine séance du conseil municipal n'est prévue que le 23 janvier 2018;

482-12-2017

IL EST PROPOSÉ par Alain Joubert, APPUYÉ par Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la directrice générale, madame Cynthia Bossé, ou l'adjointe à la directrice générale, madame Sylvia Ouellette, soient mandatées afin d'autoriser des dépenses lors de situations d'urgence particulières jusqu'au 23 janvier 2018, et ce, en supplément du règlement de délégation pour une somme de 25 000 \$.

Adoptée

**5. Autorisation de paiement de deux factures de la compagnie Les Services Exp Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la prochaine séance du conseil municipal est le 23 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'échéance de ces factures sera périmée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas reçue les explications requises aux fins de compréhension des frais imputés à la facture no. 408893;

483-12-2017

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Beaudry, APPUYÉ par Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la facture no. 408907 pour le projet Plan d'intervention 2017 au montant de **5 407,85\$** de la compagnie Les Services Exp inc.. soit autorisée et payée;

QUE la facture no. 408893 pour le projet de Place des Loisirs (stationnement) au montant de **7 406,25\$** soit reportée à la prochaine séance afin d'obtenir des explications supplémentaires.

Adoptée

484-12-2017

**6. Comptes à payer**

IL EST PROPOSÉ par Barbara Beugger, APPUYÉ par Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de décembre 2017 pour une somme de 49 790,22\$.

Adoptée

**7. Période de questions**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

**8. Correspondance**

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

485-12-2017

IL EST PROPOSÉ par Claude Larocque, APPUYÉ par Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée depuis le 5 décembre 2017.

Adoptée

486-12-2017

**9. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lavoie, APPUYÉ par Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la séance soit levée à 19h49.

---

Guy Lapointe

Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.